

Burundi : le Code foncier n'intègre pas l'accès de la femme à la terre

@rib News, 05/03/2014 â€“ Source XinhuaLe Code foncier burundais n'intègre pas l'accès de la femme burundaise à la terre, a déploré mercredi à Bujumbura M. Théo Ndarufatiye, assistant du ministre burundais en charge de l'Aménagement du territoire, lors d'une séance sur l'analyse de la perspective genre dans la réforme foncière du Burundi. Le Code foncier burundais, un document juridique qui organise une gestion efficace du patrimoine foncier adopté en 2011, n'a pas tenu compte de la question de la femme dans l'accès à la terre, a-t-il noté. Cette situation, a-t-il poursuivi, est à la base des difficultés que subissent certaines femmes dans l'accès aux avantages de la réforme foncière au Burundi. Les catégories des femmes veuves, mères, célibataires, filles issues des familles sans garçon et les divorcées sont les plus défavorisées. Ces femmes manquent souvent l'aval des commissions de reconnaissance collinaire pour faire l'enregistrement de leurs propriétés au niveau des services fonciers communaux, en cours d'implantation dans les communes du pays, a-t-il fait savoir. Pourtant la politique nationale genre 2012-2025 du Burundi interpelle tous les secteurs à intégrer la dimension genre dans leurs politiques et programmes, a-t-il rappelé. M. Ndarufatiye recommande en substance l'adoption de la loi burundaise sur les successions, les régimes matrimoniaux et les libéralités, qui faciliterait la mise en oeuvre d'une réforme foncière inclusive. Par ailleurs, la quasi-totalité des activités socio-économiques au Burundi s'effectue à base de la terre arable. 95% des recettes d'exportation proviennent du secteur agricole et 90% de la population, dont la majorité sont des femmes, pratiquent l'agriculture, a-t-il mentionné. En dépit de cette grande population qui laboure la terre, l'accroissement annuel de la production agricole est estimé à 2%, la situation nutritionnelle au Burundi reste précaire et 75% sont affectées par l'insécurité alimentaire, a-t-il indiqué.